

ELECTRICIEN (NE)**STATUT SCOLAIRE ET APPRENTISSAGE****Présentation du métier**

Les compétences professionnelles développées par le titulaire du CAP "Electricien(ne)" interviennent dans les secteurs du transport, de la distribution, des équipements utilisant de l'énergie électrique.

Elles permettent l'exécution, en toute sécurité, des tâches de niveau « ouvrier professionnel » sur des installations électriques, sous la responsabilité d'un chargé de travaux, dans le respect de la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement.

Domaines techniques d'intervention et limite des activités :

- Les installations qui concernent aussi bien l'énergie électrique que les courants faibles et réseaux d'informations.
- Les équipements industriels avec la réalisation de coffrets et d'armoires, destinés à la distribution et au contrôle / commande des moyens de production des biens de consommation.
- Les réseaux de distribution d'énergie électrique : pose et raccordement des réseaux en milieux rural et urbain. Ces réseaux peuvent concerner l'éclairage public et la signalisation urbaine.
- Les énergies renouvelables.

L'électricien devra être capable :

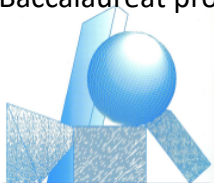
- D'analyser les conditions de l'opération et son contexte
- D'organiser l'opération dans son contexte
- De réaliser une installation de manière éco-responsable
- De contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation
- De valider le fonctionnement de l'installation
- De remplacer un matériel électrique
- D'exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel
- De communiquer entre professionnels sur l'opération et également avec client/usager

**Préparation du diplôme**

La formation peut se dérouler sur 1, 2 ou 3 années au cours desquelles l'élève effectuera 14 semaines de formation en entreprise.

Débouchés et poursuites d'études

Autre C.A.P / Formation complémentaire / Brevet Professionnel en apprentissage
Baccalauréat professionnel



LP LESNARD de LAVAL

